

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 26 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 juin 2023

Date d'affichage 16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

Etaient présents : Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Etienne DOREY, Françoise DUPARC, Martine LHERMENIER, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Thierry RENOUF, Elodie CAPLIER, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nicolle ANTHORE, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Sonia CANTELOUP.

N° 2023-078 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent par ailleurs recruter, en application de l'article n°3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

La présente modification du tableau du personnel comporte les créations de postes suivantes pour faire suite aux avancements de grade au titre de l'année 2023 :

- 1 poste d'attaché principal à TC ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à TNC (26h) ;

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à TC (1 poste déjà vacant) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TC ;
- 1 poste d'éducateur jeunes enfants en catégorie exceptionnelle à TC ;
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à TC ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à TC ;
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à TC.

Cette modification intègre aussi les évolutions prévues pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse dans le cadre du départ de son directeur et de l'un des enseignants artistiques, à savoir :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC (4h) ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à TNC (16h).

Les modifications ci-dessous, correspondent aux adaptations faites pour les emplois du péri et extrascolaire, de l'entretien et de la restauration (postes d'adjoints techniques et d'adjoints d'animation) en lien avec le nouveau calendrier scolaire 2023 - 2024 :

Créations :

- 2 postes d'adjoint technique à 6h07 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 7h12 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 9h51 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 10h18 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 14h51 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 16h37 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 17h55 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 19h32 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 24h56 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 27h57 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 28h22 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 28h49 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 30h23 ;
- 13 postes d'adjoint d'animation à 5h36 ;
- 4 postes d'adjoint d'animation à 5h53 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 6h39 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 8h02 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 8h10 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 8h31 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 8h55 ;
- 2 postes d'adjoint d'animation à 10h27 ;
- 3 postes d'adjoint d'animation à 11h26 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 11h58 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 12h42 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 14h16 ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à 17h17 ;
- 2 postes d'adjoint d'animation à 18h06 ;
- 10 postes d'adjoint d'animation à 8h25 (pour les mercredis).

Les anciens postes sur lesquels les agents sont affectés actuellement seront supprimés à la rentrée de septembre, une fois que les agents auront pris leurs fonctions sur les quotités de temps de travail listées ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 16 juin 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 21 juin 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour faire suite aux modifications, créations et suppressions pour les raisons précitées ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les créations et modifications des emplois permanents suivant :

Service	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Temps travail	Nombre de postes
Développement Local	Attachés territoriaux	Attaché principal	A	35h	1
Cadre de vie et environnement (Urbanisme)	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} Classe	C	26h	1
Direction générale des services	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} Classe	C	35h	1
Ressources Humaines	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} Classe	C	35h	1
Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	C	35h	1
Petite Enfance Education (Crèche)	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants catégorie exceptionnelle	A	35h	1
Petite Enfance Education (Ecole Simone Veil)	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} Classe	C	35h	1
Petite Enfance Education (Entretien)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} Classe	C	35h	1
Cadre de vie et environnement (Restauration et Services techniques)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} Classe	C	35h	3
Culture (EMMD)	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	4h	1
Culture (EMMD)	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	16h	1
Petite Enfance Education (PEE) (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	6h07	2
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	7h12	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	9h51	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	10h18	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	14h51	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	16h37	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	17h55	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	19h32	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	24h56	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	27h57	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	28h22	1
PEE (Entretien / Restauration)	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	28h49	1

PEE (Entretien / Restauration)	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	30h23	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	5h36	13
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	5h53	4
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	6h39	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	8h02	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	8h10	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	8h31	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	8h55	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	10h27	2
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	11h26	3
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	11h58	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	12h42	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	14h16	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	17h17	1
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	18h06	2
PEE et Enfance Jeunesse	Animateurs territoriaux	Adjoint d'animation	C	8h25	10

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de créer les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

ACCEPTTE de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation 15/05/2023		Nouvelle situation 26/06/2023	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services (Cat. A)				
Directeur Général des Services (10000 à 20000 habitants)	TC	1	TC	1
Attachés (Cat. A)				
Attaché principal	TC	0	TC	1
Attaché	TC	7	TC	6
Rédacteurs (Cat. B)				
Rédacteur	TC	9	TC	9
Rédacteur Principal 2ème classe	TC	6	TC	6

Rédacteur Principal 1ère classe	TC	2	TC	2
Adjoints Administratifs (Cat. C)				
Adjoint Administratif	TC	7	TC	7
Adjoint Administratif	28h00	3	28h00	2
Adjoint Administratif	26h00	1	26h00	0
Adjoint Administratif	22h00	1	22h00	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	9	TC	7
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	26h00	0	26h00	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	4	TC	5
FILIERE TECHNIQUE				
Techniciens (Cat. B)				
Technicien	TC	4	TC	4
Adjoints Techniques (Cat. C)				
Adjoint Technique	TC	6	TC	5
Adjoint Technique	4h30	1	4h30	1
Adjoint Technique	6h07	0	6h07	2
Adjoint Technique	7h00	1	7h00	1
Adjoint Technique	7h12	0	7h12	1
Adjoint Technique	9h00	1	9h00	1
Adjoint Technique	9h15	1	9h15	1
Adjoint Technique	9h51	0	9h51	1
Adjoint Technique	10h00	2	10h00	2
Adjoint Technique	10h18	0	10h18	1
Adjoint Technique	11h15	1	11h15	1
Adjoint Technique	14h51	0	14h51	1
Adjoint Technique	15h30	1	15h30	1
Adjoint Technique	16h30	1	16h30	1
Adjoint Technique	16h37	0	16h37	1
Adjoint Technique	17h55	0	17h55	1
Adjoint Technique	19h30	1	19h30	1
Adjoint Technique	19h32	0	19h32	1
Adjoint Technique	22h45	1	22h45	1
Adjoint Technique	24h00	2	24h00	2
Adjoint Technique	24h56	0	24h56	1
Adjoint Technique	27h57	0	27h57	1

Adjoint Technique	28h	3	28h	3
Adjoint Technique	28h22	0	28h22	1
Adjoint Technique	28h45	1	28h45	1
Adjoint Technique	28h49	0	28h49	1
Adjoint Technique	30h23	0	30H23	1
Adjoint Technique	31h00	1	31h00	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	TC	13	TC	11
Adjoint Technique Principal 2ème classe	31h30	2	31h30	2
Adjoint Technique Principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	TC	6	TC	9
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
sous-filière médico-sociale				
Puéricultrices cadre de santé (Cat. A)				
Puéricultrice	TC	1	TC	1
Puéricultrices (Cat. A)				
Puéricultrice hors classe	TC	1	TC	1
Infirmiers (Cat. A)				
Infirmier en soins généraux	TC	1	TC	1
Auxiliaires de puériculture (Cat. B)				
Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	4	TC	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	28h00	1	28h00	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	28h00	1	28h00	1
sous-filière sociale				
Educateurs de jeunes enfants (Cat. A)				
Educateurs de jeunes enfants	TC	2	TC	1
Educateurs de jeunes enfants Cat. Exc.	TC	0	TC	1
Educateurs de jeunes enfants	28h00	1	28h00	1
Assistants socio-éducatifs (Cat. A)				
Assistant socio-éducatif	10h30	1	10h30	1
ATSEM (Cat. C)				
ATSEM principal 2ème classe	TC	4	TC	3
ATSEM principal 2ème classe	17h30	1	17h30	1
ATSEM principal 1ère classe	TC	5	TC	6
Agents sociaux (Cat. C)				
Agent social	23h30	1	23h30	1

Agent social	28h00	2	28h00	2
Agent social principal 2ème classe	31h00	1	31h00	1
Agent social principal 2ème classe	TC	2	TC	2
FILIERE ANIMATION				
Animateurs (Cat. B)				
Animateur	TC	5	TC	5
Animateur Principal 2ème classe	TC	1	TC	1
Animateur Principal 1ère classe	TC	2	TC	2
Adjoints d'Animation (Cat. C)				
Adjoint Animation	TC	8	TC	7
Adjoint Animation	5h35	17	5h35	17
Adjoint Animation	5h36	0	5h36	13
Adjoint Animation	5h53	0	5h53	4
Adjoint Animation	5h55	6	5h55	6
Adjoint Animation	6h15	3	6h15	3
Adjoint Animation	6h39	0	6h39	1
Adjoint Animation	8h00	2	8h00	2
Adjoint Animation	8h02	0	8h02	1
Adjoint Animation	8h10	0	8h10	1
Adjoint Animation	8h31	0	8h31	1
Adjoint Animation	8h55	0	8h55	1
Adjoint Animation	9h20	2	9h20	2
Adjoint Animation	10h27	0	10h27	2
Adjoint Animation	10h30	2	10h30	2
Adjoint Animation	11h20	5	11h20	5
Adjoint Animation	11h26	0	11h26	3
Adjoint Animation	11h58	0	11h58	1
Adjoint Animation	12h15	2	12h15	2
Adjoint Animation	12h42	0	12h42	1
Adjoint Animation	14h15	1	14h15	1
Adjoint Animation	14h16	0	14h16	1
Adjoint Animation	16h45	1	16h45	1
Adjoint Animation	17h17	0	17h17	1
Adjoint Animation	18h06	0	18h06	2
Adjoint Animation	18h10	2	18h10	2
Adjoint Animation	25h00	1	25h00	1

Adjoint Animation	28h00	1	28h00	1
Adjoint Animation principal de 2ème classe	18h00	2	18h00	2
Adjoint Animation principal de 2ème classe	34h45	1	34h45	1
Adjoint Animation principal de 2ème classe	TC	2	TC	3
Adjoint d'animation (Petites vacances)	48h00 maxi	20	48h00 maxi	20
Adjoint d'animation (Mercredis)	8h25	0	8h25	10
Adjoint d'animation (Mercredis)	8h55	8	8h55	8
FILIERE SECURITE				
Chef de service de police (Cat. B)				
Chef de service de PM principal 2ème classe	TC	1	TC	1
Agents de police (Cat. C)				
Brigadier-Chef Principal	TC	5	TC	1
Gardien Brigadier	TC	1	TC	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'Enseignement Artistique (Cat. B)				
Assistant Principal EA 2ème classe	2h00	1	2h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	4h00	0	4h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	5h30	1	5h30	1
Assistant Principal EA 2ème classe	5h45	1	5h45	1
Assistant Principal EA 2ème classe	6h00	1	6h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	7h00	1	7h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	11h15	1	11h15	1
Assistant Principal EA 2ème classe	13h00	1	13h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	14h15	1	14h15	1
Assistant Principal EA 2ème classe	15h30	1	15h30	1
Assistant Principal EA 2ème classe (20h)	TC	1	TC	1
Assistant Principal EA 1ère classe	10h30	1	10h30	1
Assistant Principal EA 1ère classe	12h30	2	12h30	2
Assistant Principal EA 1ère classe	16h00	0	16h00	1
Assistant Principal EA 1ère classe	17h00	1	17h00	1
Assistant Principal EA 1ère classe	TC	1	TC	1

Ifs, le 26 juin 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 juin 2023
Affichée le : 30 juin 2023

Acte à classer**2023-078**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T13-37-09.00 (MI246075066)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230630-2023-078-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Date de décision : 30/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
 4.1.1. Création, transformation, suppression de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [078.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 11:52

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/06/23 à 13:37

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 13:41